



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 4 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le mardi 4 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de LABASTIDE-BEAUVOIR (Haute-Garonne), dûment convoqué, s'est réuni à la salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur Georges RAVOIRE, Maire.

Présents : Georges RAVOIRE, Estelle FAURE, Rozenn IRVOAS, Laurent CHAUVEAU, Simone JULIEN, André DURAND, Laetitia LAPAIX, Karine SEYMOUR, Laurent CABANAS et Florence HUC.

Pouvoirs : Dany DUBOIS a donné pouvoir à Georges RAVOIRE,
André VALETTE a donné pouvoir à André DURAND.

Absents excusés : Serge PINA, Hélène ZATKOWSKI et Pascal THIERRY.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Estelle FAURE.

Monsieur le Maire explique que pour l'élection présidentielle du 23 avril et du 7 mai, les Conseillers Municipaux sont invités à donner leurs créneaux de disponibilités pour les permanences du bureau de vote, sachant que l'amplitude d'ouverture du scrutin s'étale de 8h à 19h.

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance

Le compte rendu du conseil municipal du 7 mars est approuvé à l'unanimité.

2. Subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'après le conseil municipal du 7 mars, la répartition des subventions aux associations qui restera identique à l'année dernière à l'exception d'un point :

- La subvention pour la classe verte de 300 € pour l'année 2016 qui n'a pas lieu en 2017 et qui vient en diminution sur la subvention de la coopérative scolaire.
- L'association « Arbre et paysage d'autan » fait l'objet d'une prestation de service prévue au 611 du fonctionnement (dépenses) en plus de l'abonnement.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
ACCA	395 €	400 €	404 €	415 €	420 €	420 €	420 €	420 €
Association bouliste	560 €	570 €	581 €	595 €	607 €	607 €	607 €	607 €
Comité des Fêtes	7 000 €	7 000 €	7 070 €	8 100 €	7 400 €			
Labastide en Fête						7 400 €	7 400 €	7 400 €
Coopérative scolaire	1 990 €	940 €	960 €	985 €	1 305 €	990 €	1 290 €	990 €
FNACA	93 €	95 €	96 €	100 €	102 €	102 €	102 €	102 €
Foyer Rural	1 940 €	2 340 €	1 980 €	2 030 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €	2 080 €
ACLB Rugby	2 350 €	2 400 €	2 450 €	2 510 €	2 560 €	2 560 €	2 560 €	2 560 €
Parents d'élèves	480 €	490 €	500 €	515 €	530 €	530 €	530 €	530 €
Arbres et Paysages d'Autan					100 €	100 €	330 €	100 €
Lecteur du Val	30 €	35 €	35 €	35 €	50 €	50 €	50 €	
Sport Santé							100 €	100 €
	14 938 €	14 370 €	14 176 €	15 385 €	15 154 €	14 839€	15 469€	14 889€

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

3. Délibération affectation des résultats

Monsieur le Maire propose l'affectation des résultats suivante :

	fonctionnement	Investissements
<u>Bilan 2015 positif</u>	103 289 .96 €	26 059.08 €
<u>Affectation des résultats 2015</u>	53 541.04 €	49 748.92 €
	(fond de réserve)	(fond de réserve)
		(intégré en investissements)
<u>Bilan 2016 positif</u>	64 597.96 €	79 996.00 €
<u>Cumul avec fond de réserves</u>	118 139.00 €	106 055.08 €

Monsieur le Maire propose d'affecter 50 000 € de l'excédent de fonctionnement en recettes d'investissement. Le reliquat restant en fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve cette affectation à l'unanimité.

4. Délibération sur le Budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente le projet de budget 2017 en détail.

- FONCTIONNEMENT

DEPENSES en €	
Charges générales	224 279
Frais de personnel	348 550
Autres charges gestion courante	72 948
Atténuations de produits	8 269
Charges financières	29 601
Dépenses imprévues	30 000
TOTAL	713 647

RECETTES en €	
Atténuations de charges	11 000
Produits des services	60 500
Impôts et taxes	404 510
Dotations et participations	165 298
Autres produits de gestion courante	30 500
Excédent de fonctionnement reporté	38 139
Produits exceptionnels	3 700
TOTAL	713 647

• **INVESTISSEMENT**

DEPENSES en €	
Restes à réaliser Opérations années précédentes	3 500
Remboursements d'emprunts	57400
Subventions d'équipement versées	1 500
Opérations 2017	132 500
TOTAL	194 900

RECETTES en €	
Solde d'exécution d'investissement reporté	106 055.29
Affectation en réserves	50 000
Subventions d'investissement	10 000
Produits des cessions d'immobilisation	7 000
Taxe locale d'équipement et taxe d'urbanisme	21844.71
TOTAL	194 900

Pour information, le tableau ci-dessous précise le détail des restes à réaliser des opérations des années précédentes ainsi que le détail des opérations 2017 :

Opérations	N°	Compte	BP
RESTES A REALISER			
Aménagement Voirie et Radars	162	2315	3 500 €
OPERATION 171 : TRAVAUX BÂTIMENTS COMMUNAUX			
Constructions	171	2313	100 000 €
OPERATION 172 : ACHAT REMORQUE			
Achat d'une tondeuse	172	21571	22 500 €
OPERATION 173 : MOBILIER ET INFORMATIQUE ALAE ET ECOLE			
Matériel informatique	173	2183	6 000 €
Mobilier	173	2184	4 000 €
			136 000 €

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

5. Délibération sur le taux des taxes communales

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le produit des taxes pour cette année est de 341 972 € sans changer les taux. Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de ne pas augmenter les taxes pour ne pas alourdir les dépenses des administrés.

Après étude par le conseil municipal, il est proposé de **ne pas augmenter** les taux d'imposition communaux:

- Taxe d'habitation : 14.96 %
- Taxe foncière sur propriétés bâties : 13.05 %
- Taxe foncière sur propriétés non bâties : 64.74 %

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

6. Délibération Contrat Enfance Jeunesse

Monsieur le Maire explique aux conseillers que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de financement passé entre la Caf et une collectivité locale ou un organisme non lucratif, afin de développer et optimiser l'offre d'accueil des enfants jusqu'à 17 ans, et de coordonner les politiques enfance et jeunesse. Ce développement repose sur :

- un diagnostic précis de l'offre existante et des besoins à venir,
- un schéma de développement planifié sur les quatre prochaines années,
- un financement contractualisé en fonction du projet retenu.

Pour notre commune le Contrat Enfance Jeunesse ne peut être signé que par l'intermédiaire du SICOVAL. Ce contrat nous permet pour le moment d'avoir une aide de la CAF concernant les formations BAFA, BPJEPS... des agents. La convention est co-signée par 14 communes et le Sicoval.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le conseil municipal doit délibérer pour lui permettre de signer le contrat.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et donne pouvoir au Maire pour la signature du contrat.

7. Délibération sur la rétrocession du chemin de Sabouroux

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le transfert dans le domaine public communal du chemin de Sabouroux peut être effectué dans la mesure où la conformité est avérée. Ainsi, les organismes suivants : le Sicoval et le SIEMN doivent être sollicités pour conformité administrative et avis.

Si tout est conforme après l'avis de ces services et un contrôle de l'état général consistant en une visite sur site, la procédure s'achèvera par la signature d'un acte administratif et le transfert dans le domaine public des parties communes.

Le Conseil Municipal approuve cette décision par 11 voix pour et 1 abstention et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents afférents à ce dossier.

8. Délibération sur la création d'un poste en CAE pour la bibliothèque

Monsieur le Maire explique aux conseillers que la convention qui nous lie à la médiathèque départementale et qui nous permet de bénéficier de prêts de documents ainsi que des expositions est fortement compromise car l'ouverture au public n'est pas suffisante faute de bénévoles.

Actuellement, la bibliothèque ouvre 3 h par semaine en dehors de l'animation scolaire (4h par mois) et notre budget achat est de 1500 € par an faute de place.

Les questions suivantes se posent :

La fréquentation sera-t-elle plus grande en ouvrant plus souvent ? En agrandissant les locaux ? Les deux combinés ? En consacrant plus d'argent aux achats ?

L'une des réponses peut se trouver dans l'embauche en CAE d'une personne qui assurerait 20 h de travail à la bibliothèque.

Après discussion, le conseil municipal décide de renvoyer cette décision au prochain conseil pour de plus amples informations.

9. Information générales

- **Assemblée Générale** : Monsieur le Maire fait un bilan positif sur l'assemblée générale de l'association Arbres et Paysages d'Autan qui s'est tenue le 24 mars 2017 à la salle Gruvel. Malgré une pluie violente certains participants ont tenu à visiter les filaires de la commune.

10. Informations Sicoval

- **Séminaire du 25 mars sur la gouvernance** : cinq ateliers ont été proposés portant tous sur la gouvernance du SICOVAL qui s'interroge sur le processus de décisions interne : il s'agit de la relation avec les conseillers municipaux et la population concernant les commissions, Bureau, le conseil de communauté, les décisions prises et les relations externes.
- **RENOVAL** : propose une Opération LED dans les territoires TEPCV (Territoire à Energie Positive et Croissance Verte). Cette action consiste en la distribution d'un kit de deux ampoules pour 10 ménages (personnes âgées et à faibles revenus).
- **Finances SICOVAL 2017** : les calculs des attributions que verse le SICOVAL ont été remaniés. En particulier sur la Dotation de Solidarité Communautaire dont les critères ont été recalculés. Cela abouti pour notre commune à une augmentation progressive de notre dotation en raison des logements sociaux que nous avons fait construire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôture la séance à 22h40.